



COMITÉ SYNDICAL

Samedi 27 septembre 2008
Saint Pol-de-Léon

Le 27 septembre 2008 à 9 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au théâtre Sainte Thérèse à Saint Pol-de-Léon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierrick PERRIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

▪ Pour le Finistère :

Conseil général du Finistère, Brélès, Brest, Brignogan-Plages, Carantec, Cléder, Goulven, Guimaëc, Guisseny, Kerlouan, Landéda, Lanildut, Lannilis, Locquéholé, Morlaix, Plouarzel, Ploudalmézeau (2 délégués), Plougoum, Plouguerneau (2 délégués), Plouider, Ploumoguier, Plounéour-Trez, Plounevez Lochrist, Porspoder, Roscoff, Saint Jean-du-Doigt, Saint Martin des Champs (2 délégués), Saint Pabu, Saint Pol-de-Léon, Santec, Sibiril, Trébabu, Tréfleze, Tréglonou

▪ Pour les Côtes d'Armor :

Conseil général des Côtes d'Armor (3 délégués), Binic, Erquy, Kerbors, Lanloup, Lannion, Lézardrieux, Louannec, Morieux, Paimpol (2 délégués), Perros-Guirec (2 délégués), Plérin, Plestin-les-Grèves, Pleumeur-Bodou, Plouézec, Plougrescant, Plouguiel, Ploulec'h, Plourivo, Plurien, Pontrioux, Pordic (2 délégués), Saint Briec (2 délégués), Trébeurden, Trédarzec, Trédrez-Loquêmeau, Trégastel, Tréguier, Trélevern, Trévou-Tréguignec

▪ Pour les collectivités en cours d'adhésion :

Conseil régional de Bretagne (2 représentants), Cancale (2 représentants), Le Relecq-Kerhuon (2 représentants), Plouzané (3 représentants), Saint Cast-le-Guildo, Saint Lunaire, Saint Malo, Saint Nic

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Conseil général de la Manche, Île de Batz, Île d'Ouessant, Le Conquet, Locquirec, Plouguin, Roscoff, Tréguennec, Île de Bréhat, Kerfot, Minihiy-Tréguier, Pleudaniel, Plévenon, Ploubazlanec, Ploumilliau, Saint Coulomb

ÉTAIENT ABSENTS :

Henvic, Île Molène, Kerlaz, Lampaul-Plouarzel, Lampaul-Ploudalmézeau, Landunvez, Plouéan, Plouescat, Plouézoc'h, Plougasnou, Étables-sur-Mer, Fréhel, Lanmodez, Penvénan, Pléneuf Val-André, Pleubian, Plouha, Saint Michel en Grève, Saint Quay-Portrieux, Tréduder, Trégon

ONT DONNÉ POUVOIR :

Roscoff	Yves THOMAS	à Joël QUILLÉVÉRE
Conseil général	Yves LE ROUX	à Pierrick PERRIN
Plouézoc'h	Jacques SIBIRIL	à Denis GIGUEL
Saint Briec	Marc BOIVIN	à Alain CADEC
Trégon	Janine ALQUIER	à Michel MORGAND
Brest	Laurence LANDRY	à François CUILLANDRE

* * * * *
* * * *

Pierrick PERRIN passe la parole à Nicolas FLOC'H, Maire de Saint Pol-de-Léon, pour accueillir et ouvrir cette nouvelle assemblée de Vigipol.

Nicolas FLOC'H est heureux d'accueillir Vigipol dans le théâtre Sainte Thérèse pour cette réunion et souhaite la bienvenue aux délégués. Tout d'abord, les élections municipales ayant été l'occasion d'un fort renouvellement des élus, certains délégués ne connaissent peut être pas Saint Pol, c'est pourquoi un document de présentation de la commune a été distribué aux participants. Il propose également de se retrouver en fin de séance pour partager un verre de l'amitié.

Pierrick PERRIN souhaite à son tour la bienvenue aux participants de ce comité puis passe la parole à Adrien KERVELLA, ancien Maire de Saint Pol et pilier fondateur du syndicat.

Adrien KERVELLA explique qu'il était déjà maire de cette commune au moment du naufrage de l'Amoco Cadiz. Il a quitté cette fonction lors des dernières élections et passé le flambeau à Nicolas FLOC'H à qui il souhaite beaucoup de réussite ainsi qu'à Vigipol. Ce comité étant le dernier auquel il assiste, il souhaitait dire quelques mots. Tous les jours 400 000 tonnes de pétrole et 100 000 tonnes de produits toxiques passent sous le nez des communes littorales et elles ne devraient rien dire ? Ce n'est pas possible. Pendant l'affaire Amoco, les élus étaient dans l'action. Aujourd'hui, il s'agit, pour Vigipol, d'agir en matière de prévention afin d'avoir des côtes propres.

Rappel du déroulement de cette assemblée générale : dans un premier temps, les délégués vont être appelés nominativement pour procéder à leur installation officielle au sein du conseil syndical puis, dans un second temps, Pierrick PERRIN va présenter son rapport moral de mandature avant de céder la place au doyen d'âge de l'assemblée afin de procéder à l'élection du nouveau président.

Pierrick PERRIN procède à l'appel des délégués de Vigipol (*voir liste complète en annexe*). Cette tâche étant accomplie, Pierrick PERRIN passe au rapport moral de mandature (*texte complet en annexe*).

Grandes lignes du rapport moral de Pierrick PERRIN :

À la clôture du procès de l'Amoco Cadiz, en 1999, la question du devenir du syndicat s'est posée. Fallait-il poursuivre l'action ? Les membres du bureau décidèrent de maintenir l'existence du syndicat et la catastrophe de l'Erika cette même année a confirmé cette décision. Le comité syndical de 2001 a donné pour missions au syndicat de lutter contre les pollutions et défendre les intérêts des populations victimes. Pour y parvenir, deux axes ont alors été définis : consolider et pérenniser l'action de Vigipol et organiser cette action au niveau régional, national et international.

Sept ans plus tard, le syndicat a recruté du personnel et a presque atteint son objectif d'équilibre financier. Au fil des années, le syndicat a acquis notoriété et crédibilité, notamment grâce aux colloques et aux affaires judiciaires. Ces dernières ont d'ailleurs contribué à la modification du code de l'environnement en juillet dernier avec la reconnaissance du droit des collectivités locales de se constituer partie civile en cas de pollution.

Vigipol a également tissé des partenariats au plan national et international (KIMO¹, Finlande, RCAC², etc.). Il reste encore beaucoup de travail dans ce domaine surtout au niveau mondial car c'est à l'OMI que les décisions en matière de sécurité maritime sont prises. C'est donc là qu'il faut agir d'autant que les populations riveraines et les collectivités locales n'y sont pas représentées.

Vigipol a également participé, sous l'égide du Conseil général des Côtes d'Armor, au volet maritime du programme EMDI (Espace Manche Development Initiative). Le travail de Sophie BAHÉ dans cette étude a contribué à faire reconnaître Vigipol. Ce programme est désormais clos mais des pistes sont évoquées pour le poursuivre dans le cadre d'un nouveau programme Interreg IV A « Manche Mer du Nord ». Sophie BAHÉ a été embauchée en tant que chargée de mission depuis le 1^{er} septembre dans le but de poursuivre ce nouveau programme pour Vigipol. Il faut également rappeler qu'au cours des 5 années que Sophie BAHÉ a déjà passé à Vigipol dans le cadre de sa thèse, elle a réalisé un important travail sur la lutte contre les pollutions maritimes (plans POLMAR et la démarche « Infra POLMAR » notamment).

Le directeur, Jacques MANGOLD, est lui aussi investi dans un programme européen : ARCOPOL (Atlantic Region's COastal POLLution Response). Ce programme, géré notamment par les régions

¹ KIMO : groupement international d'autorités locales pour la protection de l'environnement des pays de la Mer du Nord

² RCAC : Regional Citizen Advisory Council, regroupement de riverains, dont la mission est de promouvoir la sécurité maritime en Alaska

Bretagne et Aquitaine, et dans lequel Vigipol est partenaire, est aujourd'hui finalisé. Ce programme représente un investissement de 150 000 € sur 3 ans pour Vigipol. Cet investissement étant essentiellement constitué de charges salariales ordinaires et l'Europe prenant à sa charge 2/3 de la somme globale, cela devrait aboutir à un bénéfice de 25 000 € pour Vigipol. Ce type de programme ajoute à notre expertise et à notre notoriété.

Durant le procès de l'Erika (du 12 février au 13 juin 2007), cette notoriété ainsi que notre expertise juridique ont été renforcées par une présence constante de Jacques Mangold aux audiences et la tenue d'une chronique quotidienne sur notre site Internet. Toutefois, il est vrai que Vigipol est moins médiatique que certains organismes, c'est pourquoi il faudra, à l'avenir, trouver les moyens de mieux communiquer.

En ce qui concerne les finances du syndicat, Pierrick PERRIN rappelle que le transfert des dommages et intérêts des affaires Amoco et Tanio au syndicat en 2001 avait permis de constituer un « trésor de guerre » de 1 148 736,95 €. À l'époque, il avait été estimé que cette somme allait permettre d'assurer la subsistance du syndicat pendant une dizaine d'années. Toutefois, des fonds complémentaires devaient être recherchés avant épuisement de la réserve. Aujourd'hui, on peut dire que l'objectif est quasiment atteint puisque qu'il ne manque que 20 000 € par an pour couvrir les dépenses fixes du syndicat (frais de personnel et de siège) par les recettes fixes (cotisations). En ce qui concerne le fonds de réserve, il s'élevait en fin d'année 2007 à 549 821 €, soit un peu moins de la moitié de son montant initial.

Pierrick PERRIN souhaite désormais que les délégués continuent l'action du syndicat en suivant les traces laissées par les anciens meneurs du combat Amoco et celles laissées par Vigipol depuis 2001.

1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT :

Pierrick PERRIN cède la présidence au doyen d'âge de l'assemblée, Alphonse ARZEL, pour procéder à l'élection du nouveau président de Vigipol.

Alphonse ARZEL est ému de se retrouver à Saint Pol-de-Léon car c'est une commune fortement liée à l'histoire du syndicat. De nombreuses décisions y ont été prises depuis 1978 et Adrien KERVELLA a beaucoup collaboré à l'action du syndicat en tant que Maire de Saint Pol et représentant du département du Finistère. Alphonse ARZEL remercie Pierrick PERRIN pour la qualité de son exposé et revient sur la communication au sein du syndicat car c'est un thème auquel il a toujours accordé beaucoup d'importance. En effet, lorsqu'il y a une catastrophe, l'émotion et le sentiment d'injustice génèrent une forte mobilisation mais lorsqu'il n'y a aucun événement, la démotivation est très rapide d'où l'utilité de communiquer pour maintenir l'intérêt et la mobilisation. De ce point de vue, on se rend compte que le travail réalisé depuis 2001 est positif et remarquable. Aujourd'hui, en tant que doyen, il lui revient de procéder à l'élection du président de Vigipol. Il considère cela non seulement comme un honneur, mais surtout comme une responsabilité de désigner un successeur à Pierrick PERRIN.

Alphonse ARZEL demande quels sont les candidats à la présidence. Joël LE JEUNE, seul candidat à se déclarer, se présente succinctement.

Joël LE JEUNE, 62 ans, est maire de Trédrez-Locquémeau depuis 1989, vice-président de la communauté d'agglomération Lannion-Trégor depuis 1997 et président depuis 2008. Il a, par ailleurs, présidé le Pays Trégor-Goëlo de 2002 à 2005. Ingénieur de profession, il a travaillé un peu partout en France et dans le monde essentiellement dans le domaine de l'informatique. Délégué au Syndicat Mixte depuis 1983, il est resté discret mais attentif puisqu'il a assisté à la plupart des réunions du syndicat. La commune de Trédrez-Locquémeau compte 15 km de côtes dont les falaises de Trédrez (site classé) et la Pointe du Dourven (site remarquable) ainsi que deux plages, un port de plaisance et un port de pêche. La commune est particulièrement exposée aux risques de pollution puisque. Toutes les pollutions ayant touché le littoral nord de la Bretagne depuis le Torrey Canyon en 1967, l'ont en effet touchée. Il a donc suivi et géré ces pollutions en tant que maire et, de ce fait, s'est intéressé de près à tout ce qui concerne la sécurité maritime. C'est pourquoi lorsqu'Alphonse ARZEL l'a contacté en juillet dernier pour lui proposer de se porter candidat à la présidence du syndicat, il en a été très honoré. Toutefois, il a préféré prendre contact avec plusieurs membres du bureau et rencontrer Pierrick PERRIN avant de décider de présenter sa candidature à ce poste.

Alphonse ARZEL fait distribuer un bulletin de vote à chaque délégué et procède à l'appel nominatif de chaque délégué présent ou représenté afin de déposer le bulletin dans l'urne.

Le dépouillement est ensuite réalisé par le secrétaire de séance. Il est de coutume que le secrétaire soit le délégué le plus jeune de l'assistance ; en l'occurrence, il s'agit de Stéphane COLLEU, représentant de la commune de Trégastel. Le secrétaire de séance procède au dépouillement des bulletins :

74 inscrits

74 votants

74 voix pour Joël LE JEUNE qui est élu à l'unanimité.

Joël LE JEUNE remercie le comité syndical de sa confiance pour l'avoir nommé à cette fonction prestigieuse. Il souhaite avant tout rendre hommage à ses prédécesseurs et aussi saluer Alphonse ARZEL qu'il admire et dont il espère être le digne successeur à la tête du syndicat. Il a également une pensée pour les grands anciens du syndicat Amoco : Charles JOSSELINE, Yves SIMON, Adrien KERVELLA notamment. Enfin, il salue Pierrick PERRIN qui a su faire la transition entre le « syndicat Amoco » et Vigipol mais aussi vers un nouveau type d'actions.

Il présente, dans les grandes lignes, les actions qui seront menées en collaboration avec le bureau. Le syndicat agit principalement en matière de prévention maritime, par le biais de lobbying, d'une vieille judiciaire mais aussi de partenariats qu'il faudra poursuivre tant au niveau national qu'euro-péen. Il faut également maintenir les actions de dissuasion des pollueurs. Or, les amendes constituent un excellent moyen de pression, surtout depuis la loi du 1^{er} août 2008. D'autre part, Joël LE JEUNE souhaite que l'action préventive soit aussi locale par le biais de formation des élus et des personnels. Il serait en effet souhaitable que cela soit poursuivi et étendu, par exemple dans le cadre de la préparation au plan POLMAR et à la démarche Infra POLMAR. C'est nécessaire car les élus seront amenés à se servir de ces plans lors de prochaines pollutions. Une préparation préalable est donc indispensable. De plus, il y a grand besoin de s'organiser davantage pour être en capacité de réagir en cas de catastrophe : organisation, mobilisation, relation avec l'administration et réaction collective. Et Vigipol est un lieu privilégié pour cela.

D'autre part, il y a de gros efforts à faire en matière de communication, que ce soit communication externe ou interne à l'attention des adhérents. Il faudra, pour cela, renforcer la lettre d'information et développer le site Internet afin de mieux faire connaître l'action de Vigipol mais aussi aller vers les communes et les faire participer aux actions de Vigipol. Il faudra également intégrer les nouveaux adhérents dans le fonctionnement de Vigipol.

Joël LE JEUNE explique que sa priorité va être, avant tout, de comprendre le fonctionnement du syndicat. Ensuite, son objectif sera de trouver le moyen d'équilibrer les finances du syndicat afin de pérenniser son action. Par la suite, le comité sera amené à se prononcer sur le niveau du fonds de réserve à préserver et les modalités pour y parvenir.

Enfin, il souhaite s'appuyer sur les membres du bureau mais aussi sur les élus, notamment les plus anciens, auprès desquels il est toujours utile de prendre conseil.

Pour finir, Joël LE JEUNE espère continuer à faire vivre l'esprit du syndicat et surmonter les clivages de tous ordres, politiques, territoriaux ou entre petites et grandes communes car les adhérents du syndicat ont su, de tout temps, s'unir pour lutter contre les pollueurs du littoral. Il faut donc continuer à faire primer l'intérêt général afin de défendre les côtes bretonnes. Collectivement, le syndicat peut être à la hauteur des enjeux, que ce soit pour répondre aux attentes des collectivités adhérentes ou pour aider à la sauvegarde de notre planète et, en particulier, de la mer qui nous entoure.

2. ÉLECTION DU BUREAU SYNDICAL :

Joël LE JEUNE passe à la désignation du bureau syndical en mentionnant les articles du CGCT relatifs à l'élection de ces membres et en procédant à la lecture de l'article 2 c alinéa 3 du règlement intérieur de Vigipol portant sur la composition du bureau :

« Disposent de droit au sein du bureau syndical d'un siège de vice-président : [...] chaque conseil général et les villes de Brest et Saint-Brieuc.

Les autres membres du bureau sont issus du collège des communes adhérentes à raison de 2 délégués par département situé sur le territoire du syndicat mixte. Ces représentants sont cooptés et choisis par le comité syndical pour siéger au bureau syndical en qualité de membres.

Le bureau est renouvelé en totalité après chaque élection municipale. Un renouvellement partiel peut, si nécessaire, être effectué pour remplacer tout membre perdant sa qualité de délégué syndical.

Le bureau syndical assume ses fonctions jusqu'à son renouvellement. »

Sont proposés comme membres du bureau syndical :

- Chantal SIMON-GUILLOU (membre sortant) pour le conseil général du Finistère
- Pierrick PERRIN (membre sortant) pour le conseil général des Côtes d'Armor
- François CUILLANDRE (membre sortant) pour la ville de Brest
- Alain CADEC (membre sortant) pour la ville de Saint Brieuc
- Geneviève ROUSSEAU et Pierre QUERNÉ comme représentants des communes du Finistère
- Martine GABORIT et Claudine MAHÉ (membres sortants) comme représentantes des communes des Côtes d'Armor.

Le président demande s'il y a d'autres candidats parmi les délégués. Aucune autre candidature n'est exprimée.

Le Président informe le comité que cette élection peut se faire, au choix : à bulletin secret, siège par siège, ou à main levée globalement pour les huit noms proposés. Les délégués choisissent de procéder à un vote global à main levée. La liste des membres du bureau ci-dessus proposée est soumise au vote du comité syndical.

0 vote contre

0 abstention

Le bureau syndical composé de Chantal SIMON-GUILLOU, Pierrick PERRIN, François CUILLANDRE, Alain CADEC, Geneviève ROUSSEAU, Pierre QUERNÉ, Martine GABORIT, Claudine MAHÉ est élu à l'unanimité.

Le président annonce que, lors du prochain comité syndical, un dossier de présentation du syndicat sera distribué aux délégués afin que tout le monde soit informé du mode de fonctionnement du syndicat. Les statuts prévoient deux assemblées générales par an et une réunion de bureau tous les deux mois environ. Étant donné les échéances que le budget primitif 2009 doit être voté avant la fin de l'année, une réunion de bureau sera rapidement organisée et la prochaine assemblée générale devrait avoir lieu début décembre 2008.

3. MODIFICATION DES STATUTS :

La modification des statuts porte sur l'article 2 et a pour objet d'étendre le territoire du syndicat en intégrant les nouvelles collectivités adhérentes.

Le président propose au comité syndical d'accepter l'adhésion des collectivités suivantes : le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général de la Manche, l'Île de Sein, Kerlaz, Le Relecq-Kerhuon, Plouzané, Saint Nic, Tréguennec, Fréhel, Plévenon, Plouha, Saint Cast-le-Guildo, Cancale, Saint Coulomb, Saint Lunaire et Saint Malo.

Le président soumet ces adhésions à l'approbation du comité syndical.

Vote contre : 0

Abstention : 0

La modification des statuts est votée à l'unanimité.

Alain CADEC est ravi de voir toutes ces nouvelles collectivités adhérer à Vigipol. Cela prouve l'intérêt de Vigipol et de son action d'autant que certaines de ces collectivités (la région Bretagne et le département de la Manche notamment) ont des moyens suffisants pour agir de manière autonome. Leur adhésion à Vigipol prouve donc qu'elles ont considéré que le syndicat pouvait leur apporter quelque chose de plus.

Joël LE JEUNE note qu'il est effectivement important que toutes les communes littorales de notre territoire rejoignent Vigipol.

François CUILLANDRE profite de l'occasion pour demander la modification d'un article du règlement intérieur qui prévoit que le président doit être choisi parmi le collège des communes de moins de 20 000 habitants. En effet, il n'avait pas mesuré les implications de cette mesure votée en décembre 2007. Il considère cela comme une défiance, une mise à l'écart des grandes villes comme Brest et Saint Briec mais aussi des conseils généraux et du conseil régional. Cette mesure étant discriminatoire, elle n'a pas lieu d'être dans un règlement intérieur, c'est pourquoi il souhaite son abrogation. Joël LE JEUNE n'avait pas, lui non plus, mesuré les conséquences de cette disposition. Or, comme il a été dit précédemment, au sein de ce syndicat, il n'y a pas de petites ou de grandes communes, il n'y a que des adhérents car Vigipol fonctionne sur un mode égalitaire. Cette clause du règlement intérieur doit donc faire l'objet d'une abrogation. Le président propose que ce type de question soit débattu collectivement afin de faire évoluer le syndicat dans la meilleure direction. En l'occurrence, il suggère que la modification du règlement intérieur soit discutée en bureau puis soumise au vote lors du prochain comité syndical.

La modification des statuts ayant été adoptée, le président rappelle que l'intégration des nouvelles collectivités entraîne une modification de la composition du bureau syndical puisque certaines de ces collectivités ont une place de droit au sein du bureau (département de la Manche et région Bretagne). Toutefois, cela se fera également lors de la prochaine assemblée générale.

4. FINANCES DE VIGIPOL :

▪ Approbation du Compte Administratif 2007 :

Un document synthétique présentant le compte administratif 2007 avait été envoyé avec la convocation à l'assemblée générale. Toutefois, le compte administratif se votant par articles, le président a souhaité qu'un document plus détaillé soit distribué afin d'avoir une vision globale du budget de Vigipol.

Le président procède à une lecture, ligne par ligne, du compte administratif 2007 afin de connaître le détail et la nature des dépenses du syndicat.

DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAP/ Art.	LIBELLÉ	CRÉDITS OUVERTS	MANDATS ÉMIS
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	209 950,00	161 553,21
60412	Achat étude Erika	20 000,00	0
6041	Achats d'études	17 000,00	0
6061 1	Eau et assainissement	500,00	293,46
6061 2	Énergie et électricité	2 000,00	0
60622	Carburant	3 000,00	2 403,80
60623	Alimentation	200,00	93,80
60631	Fournitures d'entretien	100,00	27,15
60632	Fournitures petits équipements	500,00	125,44
60641	Fournitures administratives	1 500,00	1 656,79
60642	Fournitures informatiques	1 000,00	708,30
6065	Livres, disques, cassettes, ...	100,00	257,52
6068	Autres matières et fournitures	50,00	0
6132	Locations immobilières	5 900,00	7 226,71
61521	Terrain	1 200,00	865,20
61522	Bâtiment	100,00	0
61551	Matériel roulant	1 000,00	1 263,59
61561	Maintenance Internet	700,00	729,56

61562	Maintenance informatique	2 200,00	2 688,65
616	Primes d'assurance	2 800,00	6 808,12
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	527,37
6185	Frais de colloques et séminaires	5 000,00	5 221,97
6186	Autres frais divers	100,00	0
62261	Honoraires Erika	30 000,00	32 292,00
62262	Honoraires Prestige	5 000,00	0
6226	Honoraires	35 000,00	59 796,92
6228	Divers	2 200,00	0
6231	Annonces et insertions	3 500,00	3 203,60
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	169,50
6233	Foires et expositions	500,00	0
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 629,28
6237	Publications	3 000,00	0
6238	Divers	100,00	0
6247	Transport collectif	1 000,00	0
6251	Voyages et déplacements	8 000,00	0
62561	Missions Erika	15 000,00	12 978,08
62562	Missions Prestige	5 000,00	0
6256	Missions	12 000,00	6 831,36
62571	Réunions AG et bureaux	10 000,00	7 839,01
62572	Réunions secteurs	1 000,00	0
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	2 029,45
62621	Communications téléphoniques	4 000,00	3 471,26
62622	Communications Internet	600,00	415,62
6281	Concours divers	500,00	0
63512	Taxes foncières	800,00	0
6351	Autres impôts locaux	800,00	0
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	108 400,00	103 639,15
6218	Autres : personnel extérieur	2 400,00	0
6336	Cotisation au Centre nation. et de gestion	1 000,00	960,00
641 11	Personnel titulaire	65 000,00	67 761,07
64131	Rémunération	9 600,00	6 956,95
6413	Personnel non titulaire	1 700,00	1 591,13
6451	Cotisations URSSAF	23 500,00	23 654,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	4 000,00	2 056,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 200,00	660,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000,00	15 221,41
6531	Indemnités	15 000,00	15 016,91
6532	Frais de mission	3 000,00	204,50
6535	Formation	2 000,00	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 100,00	23,92
6718	Autres charges exceptionnelles s/opérations	100,00	23,92
673	Titres annulés	3 000,00	0
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		341 450,00	280 437,69

Information concernant les dépassements des lignes 616 et 6226 :

- ligne 616, primes d'assurance : dépassement du fait de la souscription de l'assurance statutaire proposée par le centre de gestion qui permet de rembourser les salaires et charges des agents en arrêt, maladie par exemple.
- ligne 6226, honoraires d'avocat : honoraires payés dans le cadre des procès pour rejets illicites d'hydrocarbures en mer. Dans ce type d'affaires, il y a toujours un laps de temps plus ou moins long entre l'engagement de la dépense et la perception des indemnités attribuées par les tribunaux.

Joël LE JEUNE demande s'il y a des questions sur les dépenses de la section de fonctionnement. Un délégué demande quel est le rôle de Vigipol en cas de pollution, notamment orpheline, car on a vu que Vigipol agissait en matière de prévention mais qu'en est-il lorsqu'il y a une pollution avérée. Les 59 000 € d'honoraires du chapitre 11 servent-ils aussi à aider les communes touchées par de telles pollutions ? Joël LE JEUNE explique que chaque nouvelle pollution est appréciée en fonction des capacités à agir de Vigipol d'un point de vue pratique et financier. Mais Pierrick PERRIN est mieux placé pour dire quels étaient les critères établis pour engager ou non les actions en matière de pollution. Pierrick PERRIN précise qu'une pollution orpheline n'a, par définition, pas d'auteur connu et ne peut donc faire l'objet de poursuites judiciaires. Par contre, dans les cas de flagrant délit de rejet, Vigipol se constitue systématiquement partie civile. Cela permet de faire pression sur les auteurs de pollution en faisant appliquer des sanctions à leur encontre et de durcir ces sanctions. Cela a également permis de renforcer les moyens de surveillance du trafic maritime (mise en service d'un avion Polmar 3) or une meilleure surveillance contribue aussi à dissuader les pollueurs. Toutefois, il faut savoir que les rejets en mer ont souvent lieu la nuit (moins détectables) et qu'ils se sont délocalisés ces dernières années vers des zones moins surveillées que le Golfe de Gascogne et la Manche.

Joël LE JEUNE constate qu'il y a eu, depuis 2003, 44 affaires de rejets illicites dans lesquelles Vigipol s'est constitué partie civile dont 32 condamnations et 3 relaxes. Il y a aussi 3 affaires en attente de cassation, 2 en retour de cassation devant la Cour d'appel, 2 autres en appel et enfin 2 affaires en première instance. À noter que les affaires en cassation ont toutes été payées car c'est une obligation de verser les indemnités après la décision d'appel. Cela signifie que, au pire, en cas de jugement défavorable de la Cour d'appel de Rennes en retour de cassation, Vigipol pourrait être amené à rembourser des dommages et intérêts perçus. Cela concerne deux dossiers, soit environ 22 600 €. Parallèlement, il reste 4 autres affaires pour lesquelles Vigipol peut obtenir entre 30 et 40 000 € de dommages et intérêts. Cela signifie que, après paiement des honoraires d'avocat, le gain serait de 10 à 15 000 €. Ce gain est minime mais ces actions ne doivent pas être engagées pour servir à assurer le financement du syndicat mais pour leur valeur exemplaire. Ces actions servent à dissuader les pollueurs sans quoi ils agiraient en totale impunité. Cela fonctionne puisqu'on a constaté une diminution du nombre de pollution en mer et aussi un renforcement de la surveillance de nos côtes ces dernières années. Pour information, le résultat financier net sur l'ensemble de ces affaires est de 109 000 € environ. En ce qui concerne les 2 grands procès, Vigipol est toujours engagé dans le procès de l'Erika. Vigipol est également engagé dans le procès du Prestige mais les responsables n'étant pas solvables, il ne faut pas en attendre quoique ce soit.

Le président demande s'il y a des questions à ce sujet. Aucune remarque n'est formulée par les participants.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAP/ Art.	LIBELLÉ	CRÉDITS OUVERTS	MANDATS ÉMIS
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	4 500,00	0
70878	Par autres redevables	4 500,00	0
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	79 405,00	96 884,57
7473	Départements	30 500,00	45 750,00
7474	Communes	48 905,00	51 134,57
76	PRODUITS FINANCIERS	10 000,00	18 693,56
7622	Autres produits des immo.	0	5 082,50
768	Autres produits financiers	10 000,00	13 611,06
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	70 050,00	70 127,78
773	Mandats annulés	50,00	147,06
7788	Autres produits exceptionnels	70 000,00	69 980,72
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		163 955,00	185 705,91

Précisions :

- chapitre 76, produits financiers : ce sont les intérêts du fonds de placement.
- chapitre 77, produits exceptionnels : ce sont les dommages et intérêts perçus dans le cadre des actions en justice.

Pour information, l'excédent de fonctionnement reporté en début d'exercice 2007 était de 640 122,80 €. La section de fonctionnement présentant un écart de 94 731,78 € entre les dépenses et les recettes, le syndicat est en capacité d'utiliser une partie des 640 122,80 € pour compenser cet écart.

Joël LE JEUNE demande s'il y a des questions sur les recettes de la section de fonctionnement. Aucune remarque n'est formulée.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

CHAP/ Art.	LIBELLÉ	CRÉDITS OUVERTS	MANDATS ÉMIS
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500,00	0
205	Concessions, brevets, licences	500,00	0
204	Subventions d'équipements versées	0	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 500,00	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 000,00	0
2184	Mobilier	2 000,00	0
2188	Autres	3 500,00	0
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		10 000,00	0

CHAP/ Art.	LIBELLÉ	CRÉDITS OUVERTS	MANDATS ÉMIS
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	10 477,71	4 908,00
10222	FCTVA	0	4 908,00
1068	Excédents de fonctionn. capitalisés	10 477,71	0
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		10 477,71	4 908,00

En fin d'exercice 2007, on parvient à un résultat déficitaire de 89 823,78 €.

Joël LE JEUNE confie la présidence à François CUILLANDRE pour le vote du Compte Administratif 2007.

Le président étant sorti, François CUILLANDRE soumet le Compte Administratif 2007 à l'approbation du comité syndical.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Compte Administratif 2007 est voté à l'unanimité

▪ Approbation du Compte de Gestion 2007 :

Après avoir pris contact avec Mr BERTHEUIL, receveur de la trésorerie de Lannion, et vérifié que le Compte Administratif de Vigipol et le Compte de Gestion du receveur étaient conformes, Joël LE JEUNE soumet ce dernier à l'approbation du comité syndical.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Compte de Gestion est adopté à l'unanimité

▪ Affectation du résultat :

L'excédent de fonctionnement reporté en début d'exercice 2007 s'élevait à 640 122,80 €.

Le résultat de l'exercice 2007 est de - 94 731, 78 €, le résultat de clôture est donc de 545 391,02 €.

Pour la section d'investissement, il y a un déficit de clôture de l'exercice précédent de 477,71 €. Il y a aujourd'hui un excédent pour l'exercice 2007 de 4 908 € ce qui donne un résultat de clôture de 4 430,29 €, soit un total de 549 821,31 €.

Le président propose au comité syndical d'affecter le résultat d'exploitation à hauteur de ce qui provient de la section d'exploitation soit 545 391,02 € en section de fonctionnement et de conserver la section d'investissement à 4 430,29 €.

Joël LE JEUNE soumet cette proposition d'affectation de résultat à l'approbation du comité syndical :

Vote contre : 0

Abstention : 0

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité

5. DÉLIBÉRATIONS ADMINISTRATIVES :

▪ Délibération de délégation de pouvoir au président :

Le président indique au comité syndical que l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le conseil syndical à transférer au Président, par voie de délibération, le pouvoir d'accomplir certains actes.

Après lecture de l'article L.5211-9 du CGCT, le président soumet la délibération portant délégation de pouvoirs au vote du comité syndical :

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibération votée à l'unanimité

▪ Délibération concernant le programme européen ARCOPOL :

Il est rappelé au comité syndical que Vigipol est engagé dans le programme européen ARCOPOL portant sur l'indemnisation des collectivités locales victimes de pollutions maritimes dans cinq pays riverains de l'Atlantique : Portugal, Espagne, France, Grande-Bretagne et Irlande.

Le montant de l'étude est évalué à 148 318 € sur 3 ans sachant que l'Europe prend en charge environ 65% de ce montant. Vigipol participe au financement du programme à hauteur de 51 910 € mais cela ne constitue pas une charge financière supplémentaire puisqu'il s'agit de coûts salariaux habituels.

Le président demande à Jacques MANGOLD d'apporter plus de précisions sur ce projet. Le directeur explique que l'Europe prend en charge 2/3 du financement soit environ 100 000 € sur les 150 000 € d'investissement de Vigipol. Cela laisse donc à la charge du syndicat 51 910 € au titre de la contribution au projet. Or, ces 51 910 € correspondent au temps passé par Vigipol pour fournir l'étude, c'est-à-dire au salaire habituellement versé au salarié chargé de cette étude. Cela ne constitue donc pas une dépense supplémentaire pour le syndicat. C'est simplement une utilisation différente du personnel.

Le président souhaite également que des explications soient fournies sur l'intervention d'un consultant dans le cadre du projet. Jacques MANGOLD répond que le recours à un cabinet de consultants s'explique pour différentes raisons. Tout d'abord, du fait de la complexité de l'étude puisque cela concerne cinq pays avec des législations et des systèmes d'indemnisation différents. Ensuite parce qu'il faut faire une synthèse des types d'indemnisation existants mais aussi une critique des systèmes existants et des propositions d'amélioration. Cela demande donc une expertise lourde et Vigipol n'a pas la capacité d'apporter cette expertise en interne. Toutefois l'Europe permet de recourir à un cabinet d'experts pour pouvoir réaliser cette étude, c'est pourquoi Vigipol souhaite avoir le concours de consultants. Le coût d'intervention de ce cabinet de consultants est inclus dans le coût global de l'étude.

Alain CADEC demande de quel programme européen relève ARCOPOL et de quelle source de financement ? Jacques MANGOLD répond qu'il s'agit des programmes Interreg IV. Alain CADEC veut également savoir quelle est la certitude de ce programme : y a-t-il un engagement formel de Vigipol, une convention, un contrat ? Jacques MANGOLD explique qu'un dossier de candidature a été déposé au printemps 2008 et a fait l'objet d'un accord de l'Europe, accord confirmé par le

CETMAR (partenaire espagnol du programme). Alain CADEC comprend que Vigipol a déjà candidaté et que le dossier a été accepté mais faut-il valider ce programme ? Jacques MANGOLD confirme que, pour aller plus loin dans ce projet, le comité syndical doit valider l'engagement de Vigipol.

Alain CADEC demande quel est le salarié de Vigipol chargé de cette étude et demande si celui-ci sera uniquement chargé de l'étude ou s'il accomplira d'autres tâches en parallèle. Jacques MANGOLD explique que c'est lui-même qui travaillera sur cette étude et que cela se fera en plus de ses missions habituelles. C'est aussi pour cela qu'il a besoin d'une aide extérieure : pour pouvoir concilier la gestion du syndicat et le suivi du projet ARCOPOL.

Joël LE JEUNE indique que les modalités de cette étude seront revues en interne de manière plus précise et rappelle que Vigipol est partenaire d'autres structures à l'échelle européenne, notamment le conseil régional de Bretagne. Pour information, le montant global du projet ARCOPOL s'élève à 3 072 233 €, tous partenaires confondus.

Nicole DERRIEN, déléguée de Paimpol, pense que Vigipol ne devrait accepter ce programme que s'il y a certitude de financement de l'Europe à hauteur de 65 %, et transmission d'un document officiel. Jacques MANGOLD précise que, pour le moment, il n'y a qu'un document de travail mais pas de courrier officiel de l'Europe.

Dans ces circonstances, Joël LE JEUNE considère que la délibération concernant le programme ARCOPOL soumise ce jour au vote du comité syndical est une délibération de principe conditionnée par l'acceptation officielle de l'Europe.

Il propose donc au comité syndical d'accepter sur le principe ce projet sous réserve d'en préciser le contenu et les modalités d'exécution en réunion de bureau et d'en rediscuter en assemblée générale.

Le président soumet la délibération au vote du comité syndical :

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibération votée à l'unanimité

▪ Délibération portant organisation de la journée de solidarité :

Le Président rappelle au comité syndical que, conformément à l'article 6 de la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Le Président propose au comité syndical que, cette obligation d'une journée de travail supplémentaire non-rémunérée, se traduise pour les agents du syndicat en un travail de 7 heures supplémentaires (sachant que ces heures pourront être imputées sur les heures de récupération des agents).

Le président soumet au vote du comité syndical la délibération :

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibération votée à l'unanimité

▪ Délibération d'acceptation de l'adhésion de nouvelles collectivités au CDG 22 :

Le président propose, pour la forme, le vote de cette délibération autorisant

- le Syndicat Mixte du SCOT du Trégor,
- le Syndicat Mixte des bassins versants et ruisseaux côtiers du Jaudy-Guindy-Bizien,
- le Syndicat Mixte de portage du SAGE de Rance Frémur
- le Syndicat Mixte du SCOT du Goélo-Trégor

à adhérer au Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Le président soumet au vote du comité syndical la délibération.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibération votée à l'unanimité

6. QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour du comité syndical étant épuisé, Joël LE JEUNE propose de laisser la parole aux délégués souhaitant intervenir ou poser des questions.

▪ Pierre ROIGANT, délégué de Saint Pol-de-Léon : Peut-on préciser le mode de participation des communes à Vigipol pour information des nouveaux délégués ?

Joël LE JEUNE rappelle que le montant des cotisations est inchangé depuis 2001. Ces cotisations sont fixées au prorata du nombre d'habitants pour les communes (0,15 € par habitants jusqu'à 10 000 habitants et 0,03 € au-delà de 10 000 habitants) et forfaitairement pour les départements (15 250 €) et la région (30 500 €).

▪ Jean-Marie GUIRRIEC, délégué de Carantec : Les adhérents à Vigipol sont localisés de la côte nord bretonne au département de la Manche. Qu'en est-il du Finistère Sud et du Morbihan ? Cette délimitation est-elle volontaire ou s'agit-il d'une absence de prospection dans ces secteurs ?

Joël LE JEUNE rappelle qu'il avait été décidé, à l'origine, de s'en tenir au littoral nord de la Bretagne d'où l'ancienne dénomination du syndicat : « Syndicat Mixte de Protection et de Conservation du Littoral Nord-Ouest de la Bretagne ». Aujourd'hui le nom officiel est Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton. Or, l'adhésion de la Manche appelle une révision de l'appellation car cela ne convient plus à la réalité géographique du syndicat. Cependant la question reste posée. En effet, un territoire étendu est un atout pour le syndicat en termes de représentativité. Toutefois, cela constitue un problème en termes de fonctionnement et d'organisation pratique car les grandes distances sont un frein à la mobilisation des délégués. Il faut savoir fixer des limites et le choix d'une délimitation du territoire d'adhésion à Vigipol relève donc d'un souci pratique. Joël LE JEUNE considère que le Cotentin est l'extrême limite du territoire d'action de Vigipol d'autant que le Nord de la France est organisé au sein du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale. Quant à aller au-delà de la pointe bretonne, c'est une question qui reste ouverte et qui devra être discutée en assemblée. Vigipol peut également inciter chaque grand secteur maritime à s'organiser en apportant, par exemple, conseils et expérience. Cela permettrait ainsi de tisser des liens avec ces organismes afin de mettre en place un échange d'expérience et de savoirs.

▪ Yannick RIFFAULT, délégué de Kerbors : Face à l'Europe, il faut que les structures comme Vigipol se fédèrent. Qu'est-ce qui est fait en la matière ?

Joël LE JEUNE passe la parole à Pierrick PERRIN pour répondre à cette question. Ce dernier explique que c'est une démarche entreprise par Vigipol depuis quelques années. Le syndicat est aujourd'hui partenaire du KIMO (fédération des villes de la Mer du Nord), des pays baltes et de l'Alaska. D'autres tentatives ont été lancées, en Galice par exemple, au moment du Prestige, mais cela n'a pu aboutir à cause des différences politiques et culturelles entre les différents pays. Un des objectifs de Vigipol est de fédérer ces organismes, au niveau européen.

▪ Quels sont les rapports de Vigipol avec la CRPM (*Conférence des Régions Périphériques Maritimes*) ?

Pierrick PERRIN répond que Vigipol est en relation avec la CRPM (*la région Bretagne en étant membre*) et a déjà été invité à intervenir lors de colloque du CRPM.

▪ Y a-t-il des relations avec l'EMSA (*Agence Européenne de Sécurité Maritime*) ?

Pierrick PERRIN confirme que Vigipol est en contact avec cette agence. Il rappelle que le vice-président de l'EMSA, Francis VALLAT, est intervenu lors de l'assemblée générale de Vigipol de mars 2007 à Brest et que Vigipol lui a remis un rapport rédigé par un groupe de travail interne sur le transport maritime par conteneurs à cette occasion. Ce sont des relations non-formalisées mais Vigipol est connu de l'agence.

▪ Jannick MORICEAU, vice-président du conseil régional de Bretagne : Jannick MORICEAU tient tout d'abord à remercier les délégués d'avoir accepté l'adhésion de la région à Vigipol et félicite le président pour son élection.

Elle souligne que le président de la région, Jean-Yves LE DRIAN, attache une importance particulière à la sécurité maritime, c'est pourquoi l'adhésion de la région à Vigipol semblait utile.

Chaque collectivité territoriale possède des compétences propres et des responsabilités qui sont complémentaires en matière maritime d'où l'utilité de coopérer afin d'être plus efficaces en matière de protection et de prévention du littoral.

On peut relever deux éléments fondateurs dans l'histoire du syndicat : le partenariat et la solidarité des communes, d'une part, et l'offensivité judiciaire, d'autre part.

En matière de partenariat et de coopération, la région Bretagne est impliquée dans la CRPM au sein de laquelle les partenaires élaborent des propositions sur l'évolution de la politique maritime européenne (contributions au Livre bleu). Un des principaux thèmes en matière de politique maritime porte sur la sécurité maritime. La région a également fait du lobbying, notamment dans le cadre du paquet Erika III. D'autre part, la région Bretagne est engagée dans des programmes européens, dont le programme ARCOPOL. Ce programme comporte trois volets essentiels pour la région. Le premier concerne les pollutions par des substances nocives car, ces dernières années, il a beaucoup été question des pollutions par hydrocarbures mais il convient aussi de s'intéresser aux pollutions par des produits dangereux. Le second volet concerne la participation des professionnels de la mer dans la lutte contre les pollutions, notamment l'implication des pêcheurs. Le dernier volet, dans lequel Vigipol est impliqué, porte sur le préjudice écologique et sur les procédures d'indemnisation en cas de pollution. On a constaté, lors du procès de l'Erika, la difficulté de faire valoir le droit au préjudice écologique. Ce volet va donc permettre de comparer l'existant dans les différents pays et de faire reconnaître le préjudice écologique dans l'indemnisation des victimes de pollution.

En matière de gestion des pollutions, une expérimentation avait été menée dans le cadre d'un ancien programme européen, EROCIIPS (Emergency Response on Coastal Oil, Chemical and Inert Pollution from Shipping). Ce programme avait mis en exergue les procédures Infra POLMAR et des réunions avaient été organisées sur ce sujet avec les communes, réunions auxquelles Vigipol a assisté. Aujourd'hui, Marylise LEBRANCHU souhaite revoir tous les contrats de pays ; c'est une opportunité d'insérer ces plans Infra POLMAR dans les contrats de pays afin de généraliser ces démarches et d'engager des actions plus concrètes en la matière.

Enfin, en ce qui concerne l'offensive judiciaire, la région Bretagne, comme Vigipol, a été très présente dans le procès de l'Erika et espère un dénouement positif en termes de progrès. Dans cette affaire, les parties civiles ont essayé de travailler en synergie.

Le dernier point en ce qui concerne l'action de la région en matière de sécurité maritime porte sur la recherche et l'innovation. Nous avons la chance d'avoir un pôle de compétitivité Mer en Bretagne, pôle dont un des volets porte sur la sécurité maritime. Dans le cadre de ce pôle de compétitivité Mer, il y a notamment des travaux qui sont menés sur l'évolution des technologies : par exemple, un programme sur l'identification et le repérage des conteneurs. Ce sont donc des actions très concrètes.

Pour finir, le conseil régional est très heureux de devenir membre de Vigipol. Il va désormais être possible de travailler en étroite collaboration sur des domaines communs.

Joël LE JEUNE considère que tout cela augure d'un partenariat riche entre la région et Vigipol.

▪ Paul KERAUDY, délégué de Goulven : Vigipol a-t-il des contacts avec la CMIC (*Cellule Mobile d'Intervention Chimique*) de Brest ? Cela serait intéressant d'autant que la CMIC est la plus compétente en matière d'analyse du contenu des conteneurs et autres bidons perdus en mer. Peut-être faudrait-il prendre contact avec eux.

Sophie BAHÉ précise que ces contacts existent. En effet, lors d'un échouage de produit potentiellement dangereux sur les côtes, les pompiers sont immédiatement prévenus. Et, en cas de danger réel, c'est la CMIC qui est chargée d'intervenir.

▪ Daniel ROYAN, délégué de Saint-Cast-le-Guildo : Avec l'ancienne équipe d'élus, des groupes de travail faisant appel aux compétences des délégués avaient été mis en place. De tels groupes de travail seront-ils reconduits ?

Joël LE JEUNE est favorable à ce type de fonctionnement. Ainsi, on peut envisager que, dès qu'un sujet d'actualité présente un intérêt pour Vigipol, on mette en place un groupe de travail avec pour

objectif la production de rapport ou document comme cela a été le cas avec les deux groupes de travail précédents. C'est par une meilleure participation des délégués que l'on fera progresser l'action mais aussi le fonctionnement du syndicat. En effet, les délégués ne doivent pas seulement être des spectateurs de l'action du bureau et du président mais doivent être, le plus possible, impliqués dans l'action du syndicat.

Joël LE JEUNE remercie encore une fois les délégués de leur confiance pour l'avoir nommé à la présidence du syndicat. Il informe également les participants qu'il est de tradition au syndicat d'offrir un repas aux participants à l'issue d'une assemblée générale. Cela avait été instauré par le président Alphonse ARZEL à l'époque. Il essaiera, pour sa part, de maintenir cette tradition en fonction des possibilités.

Le Maire de Saint Pol-de-Léon invite les participants de l'assemblée à prendre part à l'apéritif offert par la municipalité à l'occasion de cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, les délégués n'ayant plus de question, Joël LE JEUNE clos la séance à 12h00.

**Liste des délégués
VIGIPOL 2008-2014**

COLLECTIVITÉS DU FINISTERE	DÉLÉGUÉ	FONCTION
CONSEIL GENERAL 29	Chantal SIMON-GUILLOU	1ère Vice-présidente
CONSEIL GENERAL 29	Raynald TANTER	Conseiller
CONSEIL GENERAL 29	Didier LE GAC	Conseiller
CONSEIL GENERAL 29	Gérard DANIELOU	Conseiller
BRÈLES	Gildas FOREST	Adjoint
BREST	François CUILLANDRE	Maire
BREST	Thierry FAYRET	CM
BREST	Jean-Michel LE LORC'H	CM
BREST	Laurence LANDRY	CM
BRIGNOGAN PLAGES	Geneviève ROUSSEAU	CM
CARANTEC	Joël KORN	CM
CLEDER	Pierre QUERNE	Adjoint
GOULVEN	Paul KERAUDY	CM
GUIMAEC	Georges LOSTANLEN	Maire
GUISSENY	Michel LYVINEC	2ème Adjoint
HENVIC	Raphaël MADEC	Adjoint
ILE DE BATZ	Régis LE GRAND	CM
ILE MOLÈNE	Jean-François ROCHER	Maire
ILE D'OUESSANT	Alexandre BARS	1er adjoint
ILE DE SEIN		
KERLAZ	Pierre PONTIGGIA	CM
KERLOUAN	Éric GUEZENOC'H	1er adjoint
LAMPAUL PLOUARZEL	Guy JOURDEN	CM
LAMPAUL PLOUDALMÉZEAU	Alan FANDOT	CM
LANDEDA	Raymond MENUT	2ème Adjoint
LANDUNVEZ	Georges DENIEL	CM
LANILDUT	Raymond MELLAZA	Maire
LANNILIS	Jean-Marie BERTHOU	CM
LE CONQUET	Arnaud BOTQUELEN	CM
LE RELECQ KERHUON	Alain KERDEVEZ	Adjoint
LE RELECQ KERHUON	Ronan TANGUY	Adjoint
LE RELECQ KERHUON	Dominique BONNEAU	CM
LOCQUENOLE	Franck GENTIL	CM
LOCQUIREC	Gwénolé GUYOMARC'H	Maire
MORLAIX	Jean-Charles POULIQUEN	Adjoint
MORLAIX	Anne-Blandine HELIAS	CM déléguée
MORLAIX	Yann LE GALLIC	CM délégué
MORLAIX	Blanche MAGARINOS-REY	CM
PLOUARZEL	Jacqueline EVAIN	CM

**Liste des délégués
VIGIPOL 2008-2014**

PLOUDALMÉZEAU	Michel GUENA	Adjoint
PLOUDALMÉZEAU	Alphonse ARZEL	Maire honoraire
PLOUENAN	Aline CHEVAUCHER	Maire
PLOUESCAT	Marcel HASCOET	CM
PLOUEZOC'H	Jacques SIBIRIL	Adjoint
PLOUGASNOU	Yvon TANGUY	Maire
PLOUGOULM	Jean BERROU	Maire
PLOUGUERNEAU	François LE BORGNE	1er adjoint
PLOUGUERNEAU	Lucien BRETON	4 ème adjoint
PLOUGUIN	Michel TROADEC	Maire
PLOUIDER	Loïc CALVEZ	CM
PLOUMOGUER	Pascal KERVISIC	CM
PLOUNEOUR TREZ	Pierre PHELEP	2 ème adjoint
PLOUNEVEZ LOCHRIST	Jacques LE GUEN	Adjoint/Député
PLOUZANÉ	Damien DESCHAMPS	2 ème Adjoint
PLOUZANÉ	Christian LE BARON	CM
PLOUZANÉ	Hélène BARDAN	CM
PORSPODER	Jean-Michel CROGUENNOC	1er adjoint
ROSCOFF	Yves THOMAS	Adjoint
SAINT JEAN DU DOIGT	Denis GIGUEL	4ème adjoint
SAINT MARTIN DES CHAMPS	Marc ROUSIC	CM
SAINT MARTIN DES CHAMPS	Yvon RIOU	Adjoint à l'urbanisme
SAINT NIC	Maurice LE BECHEC	Maire
SAINT PABU	Gabriel LAOT	CM
SAINT POL DE LÉON	Pierre ROIGNANT	CM
SAINT POL DE LÉON	Michèle FRANCOIS-GUIVARCH	Adjointe
SANTEC	Didier LE GAD	CM
SIBIRIL	Christian L'AOT	CM
TREBABU	Dominique BUHOT	CM
TREFLEZ	Jean ELEGOET	CM
TREGLONOU	Guy TALOC	Maire
TREGUENNEC		

COLLECTIVITÉS DES COTES D'ARMOR	DÉLÉGUÉ	Fonction
CONSEIL GENERAL 22	Pierrick PERRIN	Vice-président
CONSEIL GENERAL 22	Yves LE ROUX	Conseiller
CONSEIL GENERAL 22	André LUCAS	Conseiller
CONSEIL GENERAL 22	Yannick MORIN	Conseiller
BINIC	Frédéric BERROD	Adjoint

**Liste des délégués
VIGIPOL 2008-2014**

ERQUY	Michel MORGAND	Adjoint
ÉTABLES SUR MER	Jacques DUMORTIER	Adjoint
FRÉHEL	Jean-Pierre BUI	4 ème adjoint
ILE DE BRÉHAT	Michèle LE COR	CM
KERBORS	Yannick RIFFAULT	CM
KERFOT	Jean-Claude VITEL	Maire
LANLOUP	Christian SABLONS	CM
LANMODEZ	François KERLEAU	1er adjoint
LANNION	Martine GABORIT	CM
LANNION	Denis ORJOL	CM
LANNION	Jakez GICQUEL	CM
LANNION	Jean-Jacques MONIER	CM
LÉZARDRIEUX	Albert LE COADOU	CM
LOUANNEC	Jean-Pierre MORVAN	Adjoint
MINIHY TREGUIER	Jean-Yves FENVARC'H	Adjoint
MORIEUX	Marie-Christine TOUQUET	CM
PAIMPOL	Nicole DERRIEN	CM
PAIMPOL	Anne-Marie BRE	CM
PENVENAN	Yvon LIRZIN	CM
PERROS GUIREC	Claudine MAHE	CM
PERROS GUIREC	Joël LAMBOLEY	CM
PLENEUF VAL ANDRÉ	Hélène BIEME	CM
PLÉRIN	Ronan KERDRAON	Maire
PLÉRIN	Hubert COATLEVEN	CM
PLÉRIN	Alain CHENARD	Autre
PLESTIN LES GRÈVES	Monique HENAFF	CM
PLEUBIAN	Philippe PARANTHOEN	CM
PLEUDANIEL	Pierre-Hubert OLLIVIER	CM
PLEUMEUR BODOU	Joël VRIGNEAU	CM
PLEVENON	Pascal HAVY	CM
PLOUBAZLANEC	Anne-Yvonne PLANCHOT	CM
PLOUEZEC	Yvon SIMON	CM
PLOUGRESCANT	Bruno TARDY	CM
PLOUGUIEL	Yves CORBEL	CM
PLOUHA	Philippe DELSOL	Maire
PLOULEC'H	Michel DEVALLAN	Maire
PLOUMILLIAU	Alain MENOUE	Adjoint
PLOURIVO	Jeanne ROLLAND	CM
PLURIEN	Daniel ALORY	4 ème adjoint
PONTRIEUX	Paul CHAMPALAUNE	Adjoint
PORDIC	Gilbert GASPAILLARD	Maire

**Liste des délégués
VIGIPOL 2008-2014**

PORDIC	Thierry STIEFVATER	Adjoint
SAINT-BRIEUC	Alain CADEC	1er adjoint
SAINT-BRIEUC	Medhi BEN ABDELWAHAB	CM
SAINT-BRIEUC	Gisèle GUILLOT	Autre
SAINT-BRIEUC	Marc BOIVIN	CM
SAINT CAST le GUILDO	Daniel ROYAN	CM
SAINT MICHEL EN GREVE	René ROPARTZ	Maire
SAINT QUAY PORTRIEUX	Georges BREZELLEC	Adjoint
TRÉBEURDEN	Odile GUÉRIN	CM
TREDARZEC	Danièle GERNEZ-DEBOUTE	CM
TREDREZ-LOCQUEMEAU	Joël LE JEUNE	Maire
TREDUDER		
TRÉGASTEL	Stéphane COLLEU	CM
TREGON	Jeannine ALQUIER	1er adjoint
TREGUIER	Jacques THOMAS	CM
TRELEVERN	Didier FLURY	4 ème adjoint
TREVOU TREGUIGNEC	Jean-Charles GUILLOU	CM

COLLECTIVITÉS D'ILLE-ET-VILAINE	DÉLÉGUÉ	Fonction
Conseil régional BRETAGNE	Nicolas MORVAN	Conseiller
Conseil régional BRETAGNE	Janick MORICEAU	VP
Conseil régional BRETAGNE	Marie-Claude BOULARD-GALLOT	Conseiller
Conseil régional BRETAGNE	Claudine PERON	CR
CANCALE	Marcel LE MOAL	1er adjoint
CANCALE	Yves CAHOURS	Adjoint
SAINT COULOMB	Jean MAINGUENE	Maire
SAINT LUNAIRE	Loïc GANDON	3 ème adjoint
SAINT MALO	Claude RENOULT	Adjoint
SAINT MALO	Marie-Annick DUTAIS	CM
SAINT MALO	Michel LAUDE	CM
SAINT MALO	Isabelle THOMAS	CM

COLLECTIVITÉS DE LA MANCHE	DÉLÉGUÉ	Fonction
CONSEIL GENERAL 50	Erick BEAUFILS	VP
CONSEIL GENERAL 50	Christine LEBACHELEY	VP
CONSEIL GENERAL 50	Michel LOUISET	Conseiller
CONSEIL GENERAL 50	Jean-Marie REMOUE	Conseiller

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Au moment de passer le relais de la présidence de notre syndicat il est convenable, pour le moins, que je vous **rende compte du mandat qui m'a été confié lors de notre conseil syndical du 26 avril 2001.**

C'est à mes yeux d'autant plus nécessaire que le dernier scrutin local, ajouté à l'ancienneté de notre combat (*30 ans de lutte cette année dont 28 ans pour le syndicat*) et aussi de nos combattants, ont conduit au **renouvellement à plus de 80 % de nos délégués.**

C'est inédit ; c'est considérable en apport de sang neuf, en énergie nouvelle. C'est prometteur :

- pour le développement de l'action de Vigipol,
- pour le service de la protection de notre littoral, des populations qui y vivent ou y séjournent et plus généralement,
- pour la sauvegarde du milieu marin.

C'est le vœu que je forme personnellement et au nom de tous ceux qui ont porté cette action depuis ce noir mois de mars de 1978.

Mon propos aura aussi pour but, vous l'aurez compris, en cette année olympique, de transmettre la flamme, l'esprit qui anime l'action du syndicat depuis sa création.

Je ne vous en ferai pas l'historique, je n'aurais pas assez de la journée et, puis, les temps héroïques sont désormais derrière nous. Pour en connaître le détail je ne saurais trop vous recommander la lecture de deux excellents livres.

Les héros de cette épopée ont ouvert un chemin que nous avons décidé, il y a sept ans, de poursuivre.

HISTORIQUEMENT, je rappellerai simplement ceci :

Une fois closes les suites judiciaires de l'affaire Amoco Cadiz, il s'est agi de **savoir ce qu'il convenait de faire** :

- dissoudre le syndicat ?
- poursuivre l'action ? et quelle action ?

Les membres du bureau de l'époque, conscients qu'il y avait encore beaucoup à faire, particulièrement en matière de prévention des risques, conscients aussi d'être dépositaires d'une culture de la lutte solidaire, décidèrent, un soir de février 1999, dans les neiges de l'Alaska qu'il fallait poursuivre.

La **catastrophe de l'Erika** en décembre de la même année **lèvera toutes les hésitations.**

Le conseil syndical issu des élections locales de 2001 a donc ouvert une nouvelle page de son histoire. Il s'est donné pour objet d'**agir en tous lieux et par tous les moyens appropriés** :

- pour que soit organisée la prévention des risques de pollution de la mer et du littoral du fait des conditions de fonctionnement du transport maritime
- pour défendre les intérêts des collectivités dans l'organisation de la gestion de crise, la poursuite des délinquants et l'indemnisation des dommages.

Les objectifs énoncés et validés à l'époque étaient formulés suivant **deux axes** : je cite

« **1. Consolider notre action afin de la pérenniser** :

- recruter une équipe de permanents qualifiés
- trouver les moyens financiers de notre fonctionnement dans le temps sans aliéner notre indépendance
- développer une politique de communication fondée sur notre compétence, notre représentativité et notre indépendance sans complaisance.

2. Organiser notre action au niveau régional, national, international :

- assurer une veille juridique, technique et scientifique sur tout ce qui, dans le monde concerne les risques liés aux pollutions résultantes des accidents de transport maritime
- développer la participation des adhérents et associés en suscitant des coopérations avec les riverains, au plan national comme international
- élaborer une stratégie propre de défense contre les risques et les effets des pollutions
- réclamer un lieu de débat national face à l'actuelle dispersion des instances
- établir des relations internationales avec les organisations compétentes (*OMI, FIPOL, etc.*) ainsi qu'avec l'industrie des transports maritimes et des assurances (*Interbanks, Llyods, etc.*) ».

AU TERME DE CETTE MANDATURE OÙ EN EST NOTRE SYNDICAT ?

Nous avons

- recruté une équipe de personnel permanent : deux postes et demi, plus un poste de contractuel
- presque atteint la couverture intégrale de nos charges fixes (*personnel permanent et charges du siège de Pleumeur-Bodou*) par nos recettes fixes (*cotisations des collectivités adhérentes*).

C'est dire que, à montant de cotisation inchangé, nous avons **accueilli de nouveaux adhérents** : 14 communes supplémentaires (105 au total), le Conseil général de la Manche et la Région Bretagne !

Je voudrais au passage remercier nos collaborateurs pour leur engagement, la quantité et la qualité du travail effectué sans lequel le syndicat ne serait aujourd'hui que souvenir :

Par une présence systématique dans les colloques nationaux, par une constitution de partie civile systématique dans les procès pour pollution (*volontaire ou accidentelle*), **notre syndicat a acquis une notoriété et une crédibilité** certaines auprès :

- de la quasi-totalité des médias nationaux (*presse écrite, radio, télévision*)
- des instances juridiques : Parquet de Brest, tribunaux de Brest, Le Havre, Paris, cours d'appel de Rennes, Rouen, Paris, Cour de cassation
- des universités et cabinets d'avocats spécialisés en droit maritime et droit de l'environnement,
- des services de l'État : Préfecture maritime de l'Atlantique, affaires maritimes, douanes, Secrétariat Général de la Mer, Préfecture des Côtes d'Armor, du Finistère et de région
- du FIPOL, de l'Agence Européenne de Sécurité Maritime, de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, d'Armateurs de France, de Total, Shell, de la Direction des Constructions Navales de Brest, etc.

J'en passe.

SUR LE PLAN JUDICIAIRE nous sommes particulièrement satisfaits, voire assez fiers d'avoir, par notre présence dans les procès,

- contribué à faire admettre la légitimité des collectivités locales à obtenir réparation
- fait apparaître le vide juridique en la matière
- aidé à ce que, en alertant aussi nos parlementaires, le Parlement adopte en juillet dernier la modification du Code de l'environnement qui consacre, désormais, notre légitimité à poursuivre les pollueurs de notre littoral.

Nous avons noué en chemin des **relations partenariales**, tissé des liens

- **au niveau national** avec : la LPO, le Cedre, l'IFREMER, France Nature Environnement, l'Association Nationale des Élus du Littoral, le Syndicat Mixte de Protection du Littoral Landais, le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, l'Office de l'Environnement de Corse
- **au niveau international** avec : la Finlande, les Pays Baltes, le KIMO (*pour les villes riveraines de la Mer du Nord*), la Galice et, bien sûr, le RCAC en Alaska.

Il reste sans nul doute encore beaucoup à faire sur ce plan au niveau européen, et plus sûrement encore au niveau mondial, car c'est à l'Organisation Maritime Internationale que se prennent les décisions qui concernent notre insécurité.

C'est donc à ce niveau qu'il faut viser, mais nous, populations littorales, n'y sommes pas représentées. Vaste programme qui nécessite, comme je le répète souvent, d'**élargir le front des victimes de l'Espagne aux Pays Baltes** et sûrement plus loin encore.

Demain ... dès demain !!

Nous avons contribué aussi, sous l'égide du Conseil général des Côtes d'Armor, au **volet sécurité maritime du programme européen Espace Manche Développement Initiative** ce qui, grâce à l'excellent travail de Sophie BAHÉ, a contribué à nous faire reconnaître par nos partenaires français et britanniques. Ce programme est aujourd'hui terminé. Des pistes ont cependant été évoquées pour poursuivre le travail. Il **devrait reprendre au travers d'un nouveau programme Inter Reg IV A intitulé « Manche Mer du Nord »**.

Sophie BAHÉ dont le contrat s'achevait le 1^{er} avril dernier a été **recrutée**, après accord des instances syndicales, à compter du 1^{er} septembre **pour s'investir dans ce nouveau programme européen qui devrait assurer le financement de son poste**. Sophie BAHÉ travaille à Vigipol depuis bientôt quatre ans : d'abord dans le cadre de la préparation d'un doctorat universitaire qu'elle a obtenu début juillet,

puis sous contrat, période pendant laquelle elle a beaucoup travaillé sur la gestion de crise : dans un premier temps par **l'analyse des plans POLMAR** puis, dans un deuxième temps, par **l'élaboration de procédures pour les sinistres de faible et moyenne ampleur dites démarche « Infra POLMAR »**. C'est à ce travail conséquent que l'on doit les progrès obtenus, pour les Côtes d'Armor et le Finistère, quant à la place désormais écrite des collectivités locales dans la gestion de crise (*dans et hors déclenchement d'un plan POLMAR*). C'est aussi un des aspects de la construction de la crédibilité technique, de l'expertise du syndicat, telle que reconnue par les pouvoirs publics.

Notre Directeur, Jacques MANGOLD, est investi dans un autre **programme européen « ARCOPOL »** piloté par le CETMAR espagnol (*équivalent du Cedre version État espagnol*).

Ce programme, géré pour sa partie française par les Régions Bretagne et Aquitaine, est actuellement finalisé. **Vigipol y est partenaire chargé d'une étude sur les différentes possibilités d'indemnisation des victimes d'une pollution maritime (amiable et judiciaire)**, étude qui comparera les systèmes existants dans les différents pays partenaires (*Espagne, Portugal, Angleterre, Irlande et France*) pour proposer des améliorations.

Un **colloque international sur ce thème sera organisé par Vigipol** au printemps 2011 et réunira les pays partenaires.

Pour l'ensemble de cette étude, **Vigipol devra investir 150 000 € sur trois ans** imputés sur son budget « activité », l'Europe prenant en charge 80% des dépenses. Étant donné que cette étude comportera des coûts salariaux d'ordinaire supportés par le syndicat, nous devrions dégager un excédent de 25 000 € environ.

L'atteinte de nos objectifs d'action préventive passe nécessairement par cette dimension européenne. Outre qu'elle permet de renforcer notre expertise, et la notoriété de notre combat,

elle élargit le mouvement et permet d'espérer atteindre, un jour, le véritable niveau décisionnaire en matière de sécurité maritime : l'Organisation Maritime Internationale.

À cet acquis, il faut ajouter une expertise juridique obtenue par une veille permanente alimentée et mise à l'épreuve par une sinistralité, hélas, abondante en matière de pollution maritime tant volontaire qu'accidentelle.

Notre présence dans le **procès Erika** a été, de ce point de vue, à la fois édifiante et remarquée :

- édifiante par le déchiffrement de la matière juridique et les confrontations que cette affaire a suscitées entre notre avocat, le réseau d'experts que nous avons mobilisé, les universités de l'Ouest, les services juridiques des régions du grand Ouest, les cabinets d'avocats de la quasi-totalité des parties civiles au procès

- remarquée par la coordination que nous avons suscitée et animée entre les avocats de toutes les parties civiles, par l'alimentation, à notre initiative, d'un outil informatique original d'exploitation en temps réel pendant les audiences du volumineux dossier des minutes et pièces de l'instruction.

Remarquée aussi par une **présence constante aux audiences et la publication sur notre site Internet d'une chronique des débats** (*chronique judiciaire, d'une part, et chronique d'ambiance, d'autre part*).

Si, comme l'on dit familièrement, « notre réputation n'est plus à faire » dans les cercles d'experts de tous ordres du transport, de la sécurité maritime et de ses effets, il reste encore beaucoup à faire en direction de nos adhérents et du grand public.

SUR LE PLAN PUBLIC il faut admettre que nous sommes moins médiatiques que certains ..., nous n'en sommes pas moins visibles et écoutés. Quant aux adhérents, nous **manquons plus de temps** que de disponibilité **pour assurer une communication interne régulière.**

À noter toutefois que les communes qui, peu nombreuses il est vrai et tant mieux !, ont eu à connaître ces dernières années des pollutions, heureusement mineures, savent de façon plus immédiate et concrète **ce que peut apporter Vigipol dans la gestion de crise et la constitution des dossiers d'indemnisation.**

Pour autant on ne peut pas escompter une multiplication des crises pour mieux se faire connaître de nos collectivités adhérentes.

Il y aura donc à rechercher les méthodes et les moyens de mieux communiquer à l'avenir.

Puisque j'évoque **LA QUESTION DES MOYENS**, parlons-en. Et je terminerai par là.

Cette question est récurrente dans nos réunions de bureau et, chaque année, au conseil syndical, car évidemment essentielle.

Nous disposions **en 2001 d'une dotation initiale de 1 148 736,95 €**, transfert de la réserve constituée par le syndicat sur l'indemnisation « AMOCO » et « TANIO ».

Nous avons estimé à l'époque que, **à niveau de recettes inchangé**, nous pourrions assurer un **fonctionnement pendant environ dix ans** à charge, par conséquent, avant cette échéance, de trouver les recettes supplémentaires pour dépasser cette limite.

Il manque actuellement 20 000 € pour atteindre l'objectif de couverture intégrale de nos charges fixes (*salaires du personnel permanent et frais de siège*).

Il y a donc encore un peu de chemin à faire pour stabiliser un financement minimum.

Le montant de la réserve s'établissait fin 2007 à 549 821 €, soit un peu moins de 50% de son montant initial. Elle s'est partiellement reconstituée par le différentiel excédentaire des dommages et intérêts accordés par les tribunaux. Nous avons bon espoir que la loi votée en juillet permettra d'abonder cette réserve, en nous réinstallant dans les procédures en cours, notamment celle de l'Erika.

Il faudra continuer à explorer d'autres sources de recette en faisant, par exemple, avancer la suggestion déjà formulée d'utiliser, à l'instar de ce qui se fait en matière d'amendes de police, le produit des amendes infligées par les tribunaux pour alimenter un fonds de développement de la sécurité maritime et financer, ainsi, parmi d'autres, les travaux que nous conduisons dans ce sens.

Pierrick PERRIN
27 septembre 2008